

Europe occidentale

Faits nouveaux

Allemagne
Andorre
Autriche
Belgique
Danemark
Espagne
Finlande
France
Grèce
Irlande
Italie
Liechtenstein
Luxembourg
Malte
Monaco
Norvège
Pays-Bas
Portugal
Royaume-Uni
Saint-Marin
Suède
Suisse

Le nombre de demandes d'asile a continué à décliner en Europe occidentale. Au premier semestre 2005, moins de 112 000 personnes ont sollicité l'asile, ce qui représente une diminution de 13 pour cent par rapport aux plus de 129 000 demandes déposées au premier semestre 2004. Parmi les pays qui ont observé une baisse particulièrement marquée figurent l'Autriche, le Danemark (26 pour cent), l'Allemagne (29 pour cent), la Norvège (41 pour cent), la Suède (30 pour cent) et la Suisse (44 pour cent). Néanmoins, un certain nombre de pays situés le long de la frontière extérieure de l'Union européenne (UE) demeurent confrontés à un fort accroissement, notamment Chypre (hausse de 26 pour cent), la Grèce (hausse de 101 pour cent) et Malte (hausse de 103 pour cent).

En dépit de cette diminution globale, la question de l'asile demeure un sujet politique sensible. Les problèmes de sécurité, en particulier depuis les attentats de Londres en juillet 2005, ont eu des répercussions négatives sur les demandeurs d'asile et les réfugiés.

Afin de transposer les directives européennes dans leurs législations nationales, les nouveaux États membres de l'Union n'ont pas tardé à élaborer des projets de loi reflétant une approche plus restrictive de l'asile. Une tendance similaire a pu être observée dans d'autres pays, tels que le Luxembourg et la Suisse. Bien que le projet de Directive européenne sur les procédures d'asile n'ait pas encore été officiellement adopté, ses dispositions semblent déjà être prises en compte, du moins par certains États membres.



L'arrivée de migrants sans papiers sur les rives de la Méditerranée a continué à attirer l'attention des politiques et de l'opinion publique. L'UNHCR a exprimé son inquiétude au sujet des nombreuses personnes disparues en mer et a salué les diverses tentatives de sauvetage, qu'elles émanent du secteur public ou privé. L'accès aux procédures d'asile demeure un sujet particulièrement préoccupant. L'UNHCR a proposé son appui et ses compétences techniques pour traiter les cas des nouveaux arrivants et veiller à l'identification des demandeurs d'asile. L'Organisation continue également à prôner un meilleur partage des charges entre les États membres de l'UE, quitte à redistribuer les personnes ayant besoin d'une protection internationale. En outre, elle se déclare favorable à l'élaboration d'une stratégie plus intégrée impliquant les pays de transit et les pays d'origine.

La question de la réinstallation continue à susciter un intérêt croissant. L'UNHCR a salué la proposition d'un certain nombre d'États (dont certains ne sont pas traditionnellement des pays de réinstallation) d'accueillir les réfugiés ouzbeks qui avaient été temporairement transférés du Kirghizistan en Roumanie à la fin du mois de juillet afin d'assurer leur protection. Les discussions sur le programme de ré-

installation de l'Union européenne se sont également poursuivies. Elles ont notamment porté sur les approches communes en matière de soutien aux programmes de protection régionaux, au sujet desquelles l'UE a émis de nouvelles instructions.

Bien que l'intégration continue d'être considérée comme un objectif particulièrement difficile à atteindre pour tous les migrants en général, l'UNHCR tient à souligner les besoins spécifiques des réfugiés et autres personnes ayant besoin d'une protection internationale.

Objectifs stratégiques

Conformément au Cadre stratégique de l'UNHCR pour l'Europe (2005-2010), l'un des objectifs consistera à obtenir des États qu'ils instituent et maintiennent des systèmes d'asile nationaux respectant les normes de protection internationales. Tant au niveau national qu'européen, il sera crucial de définir et d'adopter des politiques et des mesures susceptibles d'accroître l'efficacité des régimes d'asile nationaux, sans porter atteinte au principe d'équité. Dans le même temps, l'une des difficultés permanentes

consiste à faire face au problème des flux mixtes et du lien entre les migrations et l'asile, tout en veillant à ce que les demandeurs d'asile de bonne foi aient accès aux procédures. Il faudra pour cela prendre des mesures aptes à renforcer la qualité des systèmes d'asile nationaux, mais aussi instaurer une coopération pratique entre les États, afin d'accroître la cohérence de l'Union en tant qu'espace d'asile unifié. L'intégration de la diversité et des spécificités liées à l'âge et au sexe devra également constituer une priorité à tous les niveaux de la législation et des pratiques liées à l'asile.

L'UNHCR s'efforcera avant tout d'assurer aux personnes relevant de sa compétence la possibilité d'accéder au territoire, puis de déposer une demande d'asile. Dans cette optique, il proposera des mesures appropriées permettant d'identifier les demandeurs d'asile mêlés à des flux migratoires mixtes, notamment à la frontière méridionale et orientale de l'Union. Face aux flux incessants de migrants clandestins et de demandeurs d'asile qui arrivent en Europe, en particulier par la Méditerranée, l'UNHCR examine actuellement la question des interceptions et des sauvetages en mer, en collaboration avec les États concernés. Parallèlement, l'Organisation tente d'élaborer des approches plus globales impliquant

les pays de transit, notamment en Afrique du Nord, ainsi que les pays d'origine.

L'UNHCR prône l'élaboration de systèmes visant à répartir plus équitablement les charges liées aux réfugiés entre les pays de l'Union, ainsi que la création d'un dispositif commun de traitement des demandes d'asile, apte à rendre des décisions plus justes et plus rapides.

Au niveau mondial, l'UNHCR entend poursuivre sa collaboration avec l'UE et les États européens, afin d'améliorer la protection internationale et l'accès aux solutions durables dans d'autres régions.

Opérations

Harmonisation de la politique d'asile européenne

L'UNHCR continuera à dispenser des conseils techniques aux États quant aux modifications législatives et politiques, en se conformant aux normes internationales et aux meilleures pratiques et en s'attachant à illustrer, par des exemples con-

structifs, les méthodes qui permettraient d'améliorer l'efficacité des systèmes nationaux sans porter atteinte au principe d'équité. Ceci supposerait notamment des efforts pour améliorer l'efficacité du processus décisionnel relatif aux demandes d'asile, une surveillance aux frontières et un suivi des procédures qui y sont appliquées, ainsi que des efforts pour informer et sensibiliser l'opinion à la problématique de l'asile. L'UNHCR continuera également à participer aux procédures d'asile dans un certain nombre de pays occidentaux européens.

En ce qui concerne la transposition des directives de l'UE sur l'asile, l'UNHCR espère vivement que les États ne perdront pas de vue que leur but est uniquement de fixer des normes minimales, et qu'ils ne les interpréteront pas comme des invitations à converger vers le plus petit dénominateur commun. Pour appuyer le processus, l'Organisation a publié une version annotée de la Directive sur l'octroi de l'asile, ainsi que des commentaires provisoires sur le projet de Directive sur les procédures d'asile, qui n'a pas encore été adopté.

L'UNHCR s'attachera également à améliorer la coopération pratique entre les États membres de l'Union, conformément au Programme de La Haye. Afin de favoriser le partage des charges pesant sur les États qui éprouvent des difficultés particulières à gérer l'afflux de personnes sollicitant une protection internationale, l'UNHCR étudie actuellement la possibilité d'appuyer des accords bilatéraux entre les pays.

L'UNHCR continuera à promouvoir une approche cohérente à l'échelle sous-régionale, processus que devrait favoriser la reconfiguration progressive de sa présence autour de ses bureaux régionaux d'Europe occidentale et centrale.

Information, défense de la cause et partenariats

L'attitude négative de l'opinion publique à l'égard des réfugiés et des institutions traitant de l'asile demeure l'un des principaux obstacles à la protection des réfugiés et à l'action de l'UNHCR en Europe occidentale. Les activités d'information et de défense de la cause continueront à jouer un rôle clé dans l'instauration d'un environnement plus hospitalier pour les demandeurs d'asile et les réfugiés. Surmonter ces préjugés négatifs constituera un travail de longue haleine qui nécessitera la création de partenariats avec les autorités publiques, les ONG,

les organisations militantes, les institutions académiques, les entreprises et d'autres entités. L'UNHCR s'efforcera de mettre sur pied de larges alliances stratégiques en vue de promouvoir la tolérance et la compréhension.

Mobilisation des ressources

Au vu du financement insuffisant dont a souffert le Programme annuel de l'UNHCR en 2005, il est probable que le soutien des gouvernements d'Europe occidentale sera plus que jamais nécessaire. Près de cinquante pour cent des fonds reçus en 2004 émanaient de pays de cette sous-région, dont un certain nombre ont accepté de ne pas affecter une large part de leur contribution. Cette évolution appréciable en direction d'un soutien plus souple des principaux pays donateurs de la sous-région s'est confirmée en 2005. Lorsque des plafonds budgétaires doivent être appliqués ou des activités différées ou suspendues *sine die*, ces contributions souples laissent à l'UNHCR la possibilité de redéfinir ses priorités. L'Organisation a déjà reçu des signes encourageants de la part de ses principaux donateurs, qui ont laissé entendre que la proportion de dons non affectés serait encore supérieure en 2006, dans l'esprit de l'Initiative sur les principes et bonnes pratiques d'action humanitaire.

Budget (dollars E.-U.)	
Pays	Budget-programme annuel
Allemagne	2 203 919
Autriche	1 425 580
Belgique	3 352 605
Espagne	925 853
France	2 286 391
Grèce	1 589 106
Irlande	640 596
Italie	2 519 308
Malte	55 235
Portugal	64 600
Suède	1 964 978
Suisse	694 874
Royaume-Uni	1 620 742
Total	19 343 787